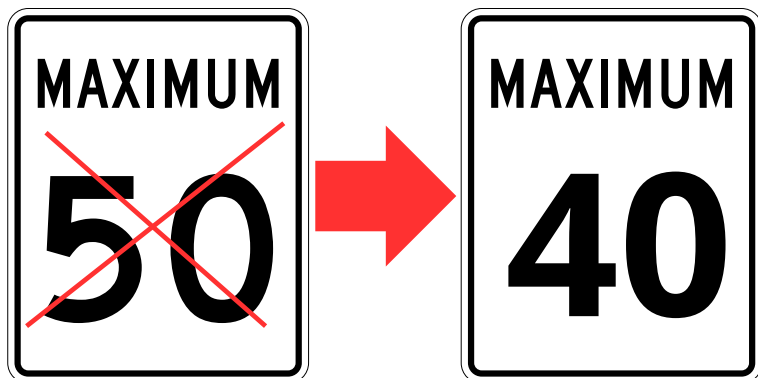


Surveillez la signalisation sur nos routes



Ralentissez

Jeudi 11 juillet 2024 - Conformément au [règlement 548-2024](#) en vigueur depuis le 12 avril 2024, la vitesse autorisée sur les routes publiques d'une grande partie du territoire de la Municipalité passera de 50 km/h à 40 km/h.

Le Conseil estime nécessaire d'établir des limites sur ces routes, en particulier celles qui ont des caractéristiques spécifiques et qui sont utilisées par les piétons et les cyclistes, ce qui représente un risque.

La signalisation sera modifiée dans la semaine à venir sur les routes concernées par ce changement. Soyez attentifs à ces nouveaux panneaux lors de vos déplacements.